COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – P.WUILLEMIN – J.J. COMBARET – S. GUYOT.

Mesdames : O. TIERSONNIER - V. BONNEMOY - D. DEVAUX - L. BISCHOFF – R. POUPELIN et N. CERCLÉ.

Le compte rendu de la séance du 6 Février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Informations données par Mr Le Maire.

Un point est donné sur les mobilisations faites pour sauver les classes en danger de fermeture dans notre RPI ainsi que dans les RPI voisins.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 « BAR RESTAURANT »

Le compte administratif 2022 est présenté à l'assemblée et mise au vote par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de la Trésorerie de Moulins Municipale, ce qui donne :

- un excédent de fonctionnement de 16 362,55 €
- un déficit d'investissement de - 9 560,00 €

Résultat de clôture : 6 802,55 €

AFFECTATION DU R ESULTAT « BAR RESTAURANT »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2022 au budget 2023

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 « ASSAINISSEMENT »

Le compte administratif 2022 est présenté à l'assemblée et mise au vote par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de la Trésorerie de Moulins Municipale, ce qui donne :

- un excédent de fonctionnement de 14 443,80 €
- un excédent d'investissement de 10 058,80 €

Résultat de clôture : 24 502,60 €

AFFECTATION DU R ESULTAT « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2022 au budget 2023

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 « COMMUNE »

Le compte administratif 2021 est présenté à l'assemblée et mise au vote par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de la Trésorerie de Moulins Municipale, ce qui donne :

- un excédent de fonctionnement de 151 286,07 €
- un excédent d'investissement de 44 017,21 €
- un déficit des RAR 46 250,00 €

Résultat de clôture : 61 018,86 €

AFFECTATION DU R ESULTAT « COMMUNE »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2022 au budget 2023.

EXTENSION DU RPI.

Le Maire fait part de la délibération prise le 21 Février 2023 par le Conseil Municipal de la commune de Bert pour demander son intégration au RPI Trézelles / Varennes sur Têche suite à un différend avec la commune du Donjon où les enfants de Bert sont jusqu'à maintenant scolarisés.

Considérant :

* que des enfants ne résidant pas sur les communes de Trézelles ou Varennes sur Têche sont déjà scolarisés au sein du RPI.

* que la commune de Bert est voisine et sans école.

* que les locaux scolaires permettent d'accueillir, dans de bonnes conditions, un supplément d'effectif.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'intégration de la commune de Bert au RPI Trézelles / Varennes sur Têche.

Pour se faire, un projet de convention tripartite, précisant les règles de gestion du RPI élargi, sera établi et présenté ultérieurement.

CONTRAT DE GERANCE CAMPING MUNICIPAL

Lors de la précédente réunion, il a été décidé de donner la gérance du camping municipal à Mr et Mme Bernard FAYET à compter de Mai 2023 et pour une durée de 5 ans.
La convention concernant le contrat de concession de service public est présentée au conseil, après quelques petites précisions, les membres, à l'unanimité, autorisent Le Maire à la signer avec le gérant.

REMPLACEMENT FENETRE LOGEMENT COMMUNAL.

Le Maire informe le conseil que la grande fenêtre du logement communal (situé au rez de chaussée) nécessite d'être changée.

Un devis a été sollicité auprès de l'Eurl Menuiserie Marc de Varennes sur Têche, il s'élève à la somme de 1 056,97 € HT soit 1 115,10 € TTC. Les membres approuvent ce devis et décident de faire réaliser les travaux.

BAIL AU CAFE RESTAURANT.

Le Maire informe le conseil que Mme Carmela CICCARONE, gérante du Bar Restaurant lui a fait part de sa décision de cesser son activité à compter du 1er août 2023. Les membres à l'unanimité vont procéder un appel d'offres.

Fin de la séance à 22 heures.